



Comment obtenir un décret de nationalité française pour algérien

Par **farahespoire**, le **07/07/2011** à **14:18**

Bonjour, je cherche un renseignement concernant jugement ou décret de la nationalité française pour algérienne du descendant français, mon arrière grand père était français et décoré comme chevalier de la légion d'honneur aide adjoint des indigènes pendant la période coloniale; moi-même née dans le sol française en Algérie avant l'indépendance en 1961 je voudrais demander la nationalité française en me conseillez le décret ou le jugement comment faire pour l'obtenir alors que je possède que l'acte de décès de mon arrière grand père qui est mentionné sur l'acte porteur de la légion d'honneur aide adjoint merci de me rendre la réponse .

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **14:57**

Je pense qu'il ne s'agissait pas d'un décret de naturalisation (puisque tous les Algériens étaient Français) mais du décret ou jugement faisant passer votre ascendant du statut de Français de droit local au droit commun. Ces derniers n'ont pas été archivés, donc soit la famille l'a conservé, soit vous ne pourrez en avoir copie.

Demandez la copie intégrale de l'acte de naissance de votre ascendant pour voir si le décret ou jugement est indiqué en marge.

Vous devez produire

- soit ce décret ou jugement
- soit la preuve qu'il a existé (acte de naissance)
- soit toute preuve que votre père est resté Français après l'indépendance

PS : je dis "père", parce que si c'est votre ascendant par votre mère qui était Français de statut commun de droit commun, ça n'apporte rien : les Algériens mineurs au 1er janvier 1963 ont suivi la nationalité de leur père, peu importe la situation de leur mère.

Par **kazanova**, le **08/10/2014** à **10:42**

bonjour, je suis algerien et je suis née en algerie je voudrez savoir si quelqu'un qui et inscrit sur les registres européen de naissance avant indépendance et français selon mon cas ou pas sachant que mon père à l'époque à eu la nationalité française avant ma naissance par jugement et c mentionner sur sont acte de naissance intégrale merci de me répondre.

Par **karim19**, le **08/10/2014** à **15:23**

bonjour je veut juste un renseignement voila le tribunal de nimes m'a envoyer une cnf de mon grand père date de 25/03/1963 a ce que je peut demander la nationalité a paris pour ma mère merci.mais cette cnf avec photo est écrit nationalité française.a ce que est valable ou bien non

Par **yacinita**, le **13/10/2014** à **23:46**

salut a tous; j'ai le père de mon grand père de nationalité légionnaire en France 1940 décidé après sa sortie de l'armée ,est ce que y a possibilité d'avoir la nationalité fr.

Par **kazanova**, le **14/10/2014** à **10:25**

Monsieur ton arrière grand père décoré chevalier de la légion d'honneur ou pas ca ne cira à rien la seule première chose que tu peux voire c ton arrière grand père et français ou pas il faut retirer sont extrait de naissance copie intégrale j'ai bien dit copie intégrale sur sont lieux de naissance si il et français tu va trouvé la mention admis à la qualité de citoyen français par jugement ou décret c la seul façon de prouvé ca citoyenneté merci.

Par **lahcen 73**, le **01/03/2015** à **15:11**

BONJOUR

mon pere il est nee en algerie il a resider et travailler en france de1950 a1963 .

jais son passport francais delivre en 1958 paris. es il est de statut de droit commun ? es il avec la cnf?.

merci

Par **aguesseau**, le **01/03/2015** à **19:14**

bjr,

avant l'indépendance de l'Algérie, tous ses habitants avaient la nationalité française, il est donc logique que votre père ait un passeport français établi en 1958.

En 1962 les Français de droit commun sont restés Français, les Français de droit local ont perdu la nationalité française et reçu la nationalité algérienne sauf demande contraire (rare) faite avant 1967.

Quelle était la nationalité de votre père après 1962 ?

Pour le CNF, voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>

cdt

Par **lahcen 73**, le **01/03/2015** à **19:42**

Après 1962 mon père est Algérien.

Il a révisé en 1967 en France j'ai des documents qui prouvent ça. Et durant sa résidence en France il vivait avec une femme française qui avait avec elle 2 filles. Je connais ni le nom de cette femme ni les noms de ces filles. C'est ma mère qui m'a dit ce secret il y a quelle année.

merci

Par **aguesseau**, le **01/03/2015** à **20:58**

Que votre père est vécu avec une femme française ne lui donne pas la nationalité française.

Par **lahcen 73**, le **01/03/2015** à **21:14**

Comment je peux savoir si mon père est de statut de droit commun ?

merci.

Par **aguesseau**, le **02/03/2015** à **00:15**

Si votre père a reçu la nationalité algérienne en 1962, il est probable qu'il était Français de droit local.

Par **kazanova**, le **02/03/2015** à **09:45**

Le seul moyen de voir si une personne est de statut civil de droit commun et de voir sur le

registre d'état civil tu trouve une mention admis à la qualité de citoyen français par jugement ou par décret avec une date et numéro du jugement ou décret et il faut voir la copie intégrale du registre parce que ya le registre intégrale et il ya les double des fois il oublie d'écrire la mention cité merci.

Par **lahcen 73**, le **02/03/2015** à **09:59**

bjr
mais ou je doit chercher ce registre en france ou en algerie .
merci a vous

Par **alterego**, le **02/03/2015** à **10:27**

Bonjour,
"apres 1962 mon ete algerien".
Le statut importe peu puisque en 1962 il avait déjà répudié la nationalité française.
Cordialement

Par **alterego**, le **02/03/2015** à **10:27**

Bonjour,
"apres 1962 mon ete algerien".
Le statut importe peu puisque en 1962 il avait déjà répudié la nationalité française.
Cordialement

Par **lahcen 73**, le **02/03/2015** à **11:59**

es il aves une cnf ?

Par **kazanova**, le **02/03/2015** à **14:19**

les registre se trouve au APC service d'état civile tu demande la copie intégrale d'extrait de naissance de ton père ou grand père je ne c pas qui tu cherché et il vont te donner la copie

intégrale .

Par **lahcen 73**, le **02/03/2015** à **14:30**

merci .jais faire une demende.

Par **lahcen 73**, le **02/03/2015** à **14:40**

apc sercice etat civile en france

Par **kazanova**, le **03/03/2015** à **15:09**

le lieux ou et née celui que tu cherche ton père ou ton grand père!